



Province de Québec
Centre-du-Québec/MRC d'Arthabaska

RÈGLEMENT NUMÉRO 441

Règlement régularisant les règlements municipaux existants

Adopté le 6 mars 2024 par la résolution numéro 24-03-2731

Règlement régularisant les règlements municipaux existants

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire régulariser les règlements municipaux existants qui doivent demeurer valides;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire abroger les règlements municipaux qui ne sont plus utilisés, ayant été remplacés mais non abrogés au fil des années;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 441 vise à régulariser les règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par **Nancy Grimard** à la séance régulière du Conseil municipal le 6 février 2024 et que le projet de règlement numéro 441 a été déposé à la même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jean-Daniel Lavertu** et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro règlement numéro 441 vise à régulariser les règlements municipaux;

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 441 RÉGULARISANT LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EXISTANTS

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique sur tout le territoire de la municipalité.

ARTICLE 3 – RÈGLEMENTS ABROGÉS

Les règlements suivants sont abrogés car ils ont été remplacés par d'autres règlements au fil du temps sans avoir été abrogés :

Numéro de règlement abrogé	Nom	Remplacé par
161	Construction	407
170	Lotissement et construction	406 et 407
173	Règlementation des feux en plein air	418, ententes avec les services incendie de Warwick et Kingsey Falls, Loi sur la sécurité incendie, L.R.Q., c.S-3.4
183	Taxation annuelle par résolution	Jamais appliqué
186	Porcheries	405
189	Ramonage des cheminées	418 et CNPI 2005
211	Interventions incendie véhicule	418 et ententes avec les services incendie de Warwick et Kingsey Falls
232	Système d'alarme	442 (G-100)
233	Stationnement	405
235	Nuisances	442 (G-100)
252	Amendement au règlement de zonage	405
253	Modifiant le règlement de zonage	405
272	Règlement sur les tarifs incendie de véhicules	418 et ententes avec les services incendie de Warwick et Kingsey Falls
274	Concordance de conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska	405
275	Modifiant les articles 5.4 et 5.8 du règlement de zonage	405
303	Règlement concernant le paiement des frais encourus pour une demande de changement d'usage	403
314-1	Concernant la gestion contractuelle	401
332	Règlement sur la taxation des conteneurs : plastique agricole	

Si ces règlements remplaçaient des règlements antérieurs qui n'ont pas été abrogés, toutes dispositions, tout amendement, tout règlement ou toute résolutions relatives à ceux-ci sont abrogés.

ARTICLE 4 – RÈGLEMENTS RENUMÉROTÉS

Le règlement G-100 général harmonisé adopté le 4 octobre 2021 par la résolution 21-10-2188 sera renuméroté avec le numéro 442.

ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Adopté à Sainte-Élizabeth-de-Warwick, ce 5 mars 2024.

Claire Rioux, Maire

Johny Desrochers Leblanc
Directeur général et greffier-
trésorier

Avis de motion	2024-02-06
Dépôt au Conseil du projet de règlement	2024-02-06
Adoption du règlement	2024-03-05
Avis public (de promulgation)	2024-03-06
Entrée en vigueur	2024-03-06
Attestation de conformité de la MRC d'Arthabaska	Non-applicable